



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 76511

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conditions du remboursement, par l'État, de la campagne de vaccination de la grippe H1N1, qui a été voulue et pilotée par les services de l'État. Le remboursement des frais engagés par les collectivités ayant accueilli des centres de vaccination se fait sur la base d'un forfait qui ne couvre qu'une petite partie des coûts réels pour les collectivités. À titre d'exemple, la ville de Châlons-en-Champagne a déboursé 68 680 euros pour son centre de vaccination, et l'État ne lui rembourse que 8 265 euros. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer sur les mesures qu'elle entend prendre pour pallier ce décalage.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76511

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4180

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)